



*Chers parents, Bienvenu aux Ateliers Unis-Vert !*

*Ce document vous informe du fonctionnement et de la pédagogie de cette structure d'accueil en forêt pour les enfants d'âge scolaire.*

## GENERALITES

*Les Ateliers Unis-Vert sont une structure privée qui propose différents ateliers de jeux en forêt toute l'année et par tous les temps, et qui ne reçoit aucune subvention.*

### CONDITIONS D'ADMISSION

Les Ateliers Unis-Vert accueillent un maximum de 12 enfants âgés de 4 à 12 ans.

**Pour valider votre inscription, chaque document doit être dûment rempli et signé.**

Une finance de 25.- vous sera facturée pour l'ouverture du dossier aux ateliers annuels.

Des frais de dossier sont aussi demandés pour les camps de vacances : Réduction pour les habitués.

**Toute inscription est définitive et non remboursée. Elles sont traitées par ordre d'arrivée !**

**LES FICHES MEDICALES SONT A REMETTRE AVANT CHAQUE DEPART DE CAMP ou SORTIE, au risque de ne pas prendre l'enfant en charge !**

**L'enfant doit avoir une assurance accident et une Responsabilité Civile.**

### Image et vie privée

Les photos prises lors des activités ne seront employées qu'à titre professionnel et ne sortiront pas du cadre des ateliers, voir des familles inscrites aux ateliers. Aucune photo de l'enfant n'est affichée sur internet.

### Affaires personnelles

Les Ateliers Unis-Vert emmènent les enfants de 4 à 12 ans dans la forêt, toute l'année et par tous les temps. C'est pourquoi, il est demandé à l'enfant de **porter une tenue peu dommageable et adaptée au lieu et à la météo** comme, par exemple, des vêtements thermiques qui en plus de tenir chaud, ont l'avantage de ne pas peser et permettent une meilleure évacuation de la transpiration - ceci évite à l'enfant de prendre froid après un effort physique. Préférer également les chaussures de montagnes aux bottes de pluies.

**L'enfant a besoin d'un sac à dos avec quelques nécessaires de rechange et une gourde d'eau.**

En camp, marquer les habits du prénom de votre enfant peut servir.

**Les Ateliers Unis-Vert déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte.**

## INFOS PRATIQUES

*La fondatrice des ateliers UnisVert est éducatrice de l'enfance de métier, par conséquent, elle veille à offrir un accueil professionnel, accueillant et sécurisé à vos enfants.*

### ITINERAIRE

**Accès au site en voiture : sortie Aigle**, direction Ollon (VD), et Villars-sur-Ollon.

A 19 MIN DE MONTHEY ! 36 MIN DE VEVEY ! 50 MIN DE LAUSANNE !

**En train + bus TPC** : Depuis Aigle direction Villars-sur-Ollon

**Arrêt sur demande : Forchex**      Départ : 8h55 arrivée 9h12      /      Retour : 16h15 ou 17h15



## JOUR ET HEURES D'OUVERTURES

- **L'ATELIER LUTIN**, c'est tous les **MERCREDIS**, hors vacances, de **14h à 17h** pour les 3-7 ans.
- **L'atelier JOURNEE EN FORET** est ouvert le **dernier SAMEDI de chaque mois** De **9h30-16h30**, avec un **repas** local et de saison, **sur le feu**. Pour les enfants de 6-12 ans.

### Il est impératif de vous inscrire au plus tard 3 jours avant un atelier !

Dépendant des inscriptions, un mail de confirmation du maintien ou de l'annulation de la journée vous sera envoyé au plus tard, le mardi précédant l'atelier du mercredi, et le jeudi précédant l'atelier du samedi. Les infos : horaires, lieu de rdv et matériel à prendre vous seront également remises dans ce mail.

**Les ateliers ont lieu pour un minimum de 4 enfants** (un picnic est demandé).

Et pour un minimum de 5 enfants : un repas sur le feu est prévu !

## VACANCES

Les Ateliers UnisVert sont fermés entre Noël et Nouvel An !

**Des camps sont organisés** : Pendant l'**été**, 1-2 camp(s) de 1 semaine, et pour **pâques et automne**, des (mini) camps Nature sont proposés !

### Organisation d'une après-midi des mercredis **CreActifs (Atelier Lutin) : 3-7 ans**

14h-14h15	:	Arrivée des enfants / Départs des parents
14h15-14h30	:	Accueil & Règles
14h30-16h	:	Jeux libres (ou dirigés ou balade didactique)
16h – 16h15	:	Goûter
16h15 – 16h30	:	Jeux libres ou balade
16h30-16h45	:	Rangement et rassembler ses affaires
16h45-17h (16h30 l'hiver)	:	Retour et arrivée des parents

### Organisation journalière à l'atelier **Journée en forêt (dernier samedi du mois) : 4-12 ans**

9h30 - 9h45	:	Arrivée des enfants / Départs des parents
10h-10h30	:	Accueil au Canapé Forestier (rappel des règles)
10h30-11h30	:	Balade et/ou jeux libres (ou dirigés)
11h30-12h30	:	Préparation du repas sur feu de bois (dès 4 enfants)
12h30-13h(30)	:	Repas sur le feu ou Picnic
13h-13h30	:	Jeux libres
13h30-15h	:	Balade + jeux libres (ou dirigés)
15h-15h30	:	Bilan & Goûter + Rangement
15h45-16h (16h30 l'été)	:	Retour et arrivée des parents

Les transmissions d'informations se font principalement par courrier ou par mail.

Des rencontres avec les parents peuvent être organisées (en individuel ou en groupe) dans l'année, et sur demande. Ceci dans le but de répondre aux questions, ou de partager le suivi de l'enfant.

Nos méthodes de travail sont **simples, variées et dans le respect de notre environnement**. Toutes nos activités se font principalement avec du **matériel naturel** (trouvé sur place et, ou de récupération).

**Nous accueillons vos bambins dans un canapé forestier : à voir en image sur le site !**

## SANTE

*En plus des traitements de base tel que désinfectant (crème et spray), les médecines douces sont favorisées (eucéta, homéopathie arnica, apis, etc.), sauf à la demande du parent, et avec sa posologie. Il est très important de signaler toute allergie alimentaire (ex : gluten, lactose, etc.).*

La sortie a lieu par tous les temps, c'est pourquoi, il est impératif de bien habiller votre enfant, selon la météo et le lieu.

### **REPAS : Varié, équilibré, local et de saison !**

Nous employons la règle du « je goûte de tout », sans forcer l'enfant à finir. *Participer à la préparation éveille déjà bien des sens qui parfois évite même l'usage de cette règle.*

### **MALADIE ET ABSENCE**

Si l'enfant est malade : **Avertir la responsable** de son absence (par sms), **au plus tard la veille. Aucune déduction ni remboursement, mais possibilité de reporter, sous présentation d'un certificat médical.**

**Les parents doivent être atteignables à tout moment** par le personnel des ateliers Unis-Vert, en cas de malaise ou d'accident. En cas d'absence (oubli/retard), l'atelier sera alors perdu.

### **SANTE / Prévention : Les tiques**

Utiliser les **produits anti-tiques sur votre enfant avant chaque sortie** ; les huiles essentielles comme la lavande sont de bons **répulsifs** (en pharmacie, droguerie).

Porter des **habits couvrants** tels que des pantalons longs, avec de longues chaussettes.

De retour de la forêt, **inspectez votre enfant** sous la douche à la recherche d'éventuelles tiques.

**Oter la bête avec une pince** prévue à cet effet pour **bien attraper la tête avec !** Bien **désinfecter** la zone. Si une rougeur autour s'installait par la suite : **Faites contrôler** chez le pédiatre rapidement !

**Toutes les tiques ne sont pas infectées** et une personne piquée par une tique infectée ne va pas forcément développer de maladie.

## SECURITE

*La responsable coopère directement avec le paysan – propriétaire du terrain. Elle se tient également informée de la météo et l'accès au lieu, à l'avance, et pour chaque sortie.*

**Les sorties ne sont reportées qu'en cas de réel danger** (ex : avis de tempête) – un sms vous sera envoyé au plus tard 2h avant la sortie.

### **ACCIDENTS**

En cas d'accident, la responsable prendra les mesures d'urgence nécessaires en gardant le lien étroit avec les familles sur toute situation grave concernant leur enfant.

Le personnel se déplace toujours avec une pharmacie d'urgence, ainsi que les fiches médicales de chaque enfant. C'est un gain de temps précieux pour l'échange d'informations entre le personnel soignant et l'équipe éducative. **En cas d'urgence, les parents délèguent à l'organisatrice des ateliers Unis-Vert la responsabilité d'amener l'enfant aux urgences ou de faire appel au 144 dont les frais engendrés sont à la charge des parents.**

**Les Ateliers Unis-Vert sont couverts par une RC professionnelle, en plus des assurances obligatoires pour chaque enfant.**

## **ATELIERS & FINANCES**

Les tarifs incluent la prise en charge éducative de l'enfant, le goûter (repas), les activités ainsi que le travail pédagogique fourni par un personnel qualifié.

**Tous les ateliers, ainsi que les camps, sont sur inscription. Les versements sont à régler à l'avance sur le compte, et sont définitifs.**

### **L'Atelier Journée en forêt : annuel**

La somme de 50 Frs par sortie est à régler à l'avance. Ces ateliers peuvent être fréquentés ponctuellement ou sous forme de forfait de 4 ateliers (à choix) ! Réduction de 10% par sortie pour les fratries.

### **L'Ateliers Lutin (après-midi) : annuel**

La somme de 35 Frs par sortie est à régler à l'avance. Ces ateliers peuvent être fréquentés ponctuellement ou sous forme de forfait mensuel. Réduction de 10% par sortie pour les fratries.

### **Les CAMPS de vacances : ponctuels**

**En été : 2x 1 semaine / Automne et printemps : 3-6 jours sous le thème de la Nature**

Le camp a lieu pour un minimum de 5-6 enfants, faute de quoi le camp peut être annulé.

**Les tarifs d'un camp varient** selon les offres, les activités, les déplacements et le logement prévu.

*Réduction pour les fratries ; formulaire à remplir sur demande.*

**Une séance d'information a toujours lieu AVANT le départ !**

### **CONTRAT – RESILIATION - DESISTEMENT**

En inscrivant votre enfant aux ateliers UnisVert, vous acceptez les conditions du règlement.

Merci d'annoncer tout changement d'adresse ou de fréquentation de votre enfant.

Puisque les dates et les formules des Ateliers sont choisies par les parents, pas de résiliation nécessaire. **En cas d'annulation (maladie ou avis de tempête), l'atelier est reporté au mois suivant** - Il est possible de discuter d'une autre date, si besoin - prévenir à l'avance.

Tout **désistement pour un camp** doit se faire par écrit, 5 semaines avant le début du camp, un acompte de 100 frs sera retenu, à titre administratif. Passé ce délai, la somme totale reste due pour les frais organisationnels occasionnés (location, transport, engagement de moniteur, etc.). **En cas d'accident ou de maladie, sur présentation d'un certificat médical, les conditions suivantes sont applicables** : Au plus tard, jusqu'à 10 jours ouvrables, avant le départ du camp, remboursement de la moitié du prix. 7 jours avant, ou le jour du départ, aucun remboursement n'est possible.

### **LES FORMULES GROUPE : Sur réservation !**

**Chaque groupe doit être accompagné d'un ou plusieurs responsable(s).**

#### **Fêter son anniversaire en forêt : ludique & inoubliable !**

Location du site une ½ journée : 100 Frs en gestion autonome (état des lieux avant départ) +frais de dossiers.  
+ 20 Frs/enfant : une animation Nature (1h environ), selon vos envies & votre budget.

**Matériel sur place** : Jerrican 15L d'eau - toilettes sèches (sciure) - savon biodégradable et linge pour les mains - 1 grande table + 2 bancs - Savon main biodégradable + linge (évier à disposition)

1 sac poubelle taxé 35 L : veiller à ne rien laisser trainer !

*Les mets sucrés ne sont pas compostables en forêt : à mettre dans la poubelle normale !*

1 thermos thé cannelle : en cas de froid / 1 bâche peut être tirée, en cas de pluie.

**Pas de feu possible en l'absence du responsable !**

**Ce présent règlement prend effet le 01 janvier 2018**

Annexe : Vision pédagogique des Ateliers UnisVert

## PEDAGOGIE

*Fortement inspirée de la pédagogie nouvelle qui mettent en avant les méthodes actives ; c'est-à-dire « Apprendre par le Faire » !*

*Pourquoi être dehors, dans la nature et par tous les temps ? L'Homme est aussi la nature même s'il tend parfois à vouloir l'oublier. La nature nous explique la Vie, ses cycles, ses changements et nous apprend qu'après le vieux vient le nouveau ! En la côtoyant, l'enfant va créer un lien réel (et affectif) avec la nature. Ceci va lui permettre de se sentir vivant parce qu'il est en connexion avec lui-même et avec le monde qui l'entoure, à long terme et à force de régularité !*

### **L'éducation par la nature**

C'est re-crée le lien entre l'enfant et son environnement (naturel) pour lui permettre de retrouver la source des choses, mais aussi la source de soi. **C'est semer les graines de l'éveil à la conscience chez l'enfant.**

### **Jouer en explorant :**

C'est un apprentissage sensoriel qui permet de développer tant les facultés psychiques, intellectuelles, physiques, que spirituelles, par le lien affectif qui se crée entre l'enfant et la nature.

### **Laisser l'enfant libre d'expérimenter :**

C'est faire confiance à l'enfant et à son potentiel en lui donnant le choix. Par ses découvertes et par le jeu ; l'enfant développe une confiance en soi.

### **Apprendre avec plaisir :**

L'enfant a du potentiel ; il/elle doit le découvrir, et l'utiliser.

L'enfant doit alors pouvoir, explorer librement et à son rythme pour ressentir le plaisir de la découverte. Ceci se passe le plus souvent sans l'intervention de l'adulte.

### **Favoriser les liens sociaux, et l'autonomie :**

C'est valoriser le groupe, mais également chaque individu faisant partie de ce groupe.

C'est privilégier la coopération à la compétitivité.

### **L'expérience de la vie en collectivité**

L'enfant va apprendre à partager, aider, participer, avoir des responsabilités, vivre en groupe, faire confiance à l'autre, etc.

### **La nature offre espace, liberté et créativité ;**

L'enfant va pouvoir user de tout son corps sans les limites des espaces intérieurs qui entravent les mouvements pour des raisons de sécurité.

Pour expérimenter la liberté, l'enfant va devoir se connaître et utiliser son imagination pour être créatif.

**L'adulte se positionne en tant que guide** plutôt qu'en maître qui sait ; c'est-à-dire qu'il incite l'enfant à trouver ses propres solutions plutôt qu'à lui dicter comment faire.

Notre rôle est d'offrir un environnement adéquat et sécurisé avec des possibilités qui permettent à l'enfant d'évoluer avec ses propres outils. *Certaines approches citées demandent au professionnel de savoir réévaluer chacune de ses actions éducatives auprès de l'enfant, d'être créatif et suffisamment intéressant pour stimuler l'imagination de l'enfant et lui apporter les réponses à ses questions.*

### **Un outil éducatif : l'observation**

*Cet outil devient pertinent à force de fréquentation régulière de l'enfant, en forêt. Il consiste à faire un **travail d'observation sur chaque enfant**, par le personnel éducatif, afin de relever son évolution, ses peurs, ses limites, ses progrès, et ainsi cibler ses besoins. Pour cela, l'équipe doit prendre bien soin d'écrire des notes régulières sur chaque enfant, dans le but de connaître l'enfant et pouvoir ainsi mieux l'accompagner.*